

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lundi 3 juin 2024

ÎLE-DE-FRANCE MOBILITÉS INAUGURE 3000 PLACES DE VÉLO DANS SIX GARES PARISIENNES

Afin de favoriser l'utilisation du vélo dans la région, Île-de-France Mobilités multiplie, au cours des prochaines semaines, les places de stationnement vélo disponibles à proximité des principales gares parisiennes. Au total, plus de 3 000 places seront disponibles sur six gares, contre une centaine aujourd'hui. Ces places permettront de favoriser l'intermodalité entre vélo et transports en commun et offriront de nouvelles solutions de transports, notamment à l'approche des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024.

Permettre à tous les franciliens de stationner aux abords des gares

En 2020, Île-de-France Mobilités a adopté nouveau Schéma Directeur du Stationnement Vélos en gares et stations, qui fixe des objectifs concrets pour le développement du stationnement des vélos aux abords des gares et stations en Île-de-France, afin de permettre aux voyageurs de stationner facilement à proximité des trains et de changer facilement de mode de transport.

Le schéma directeur fixe comme objectif 140 000 places dans les gares et stations d'Île-de-France, avec des places disponibles dans l'ensemble des gares, qu'il s'agisse de places fermées et sécurisées (consignes) ou d'arceaux simples en libre accès. Actuellement, près de 15 000 places financées par Île-de-France Mobilités sont déjà en service, et 20 000 places supplémentaires ont été financées. Depuis début 2024, près de 2000 places ont été mises en service dans tous les départements d'Île-de-France, que ce soit en petite couronne : Mairie des Lilas (93), Meudon (92), Villeneuve-le-Roi (94), ou en grande couronne : Chelles-Gournay (77), Saint Cyr (78), Lieusaint-Moissy (77), La Frette-Montigny (95), Sainte Geneviève-des-Bois (91) etc.

3 000 places supplémentaires dans les principales gares parisiennes

Afin d'offrir des nouvelles solutions de mobilité et de favoriser le vélo, notamment à l'approche des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024, Île-de-France Mobilités et SNCF Gares et connexions passent à la vitesse supérieure et inaugureront, entre mai et juillet 2024, près de 3000 places de stationnement vélo dans six gares parisiennes :

- Paris Austerlitz : 250 places en libreaccès début juin
- Paris Montparnasse (hall Pasteur) : 500 places en libreaccès, avec des espaces adaptés à différents types de vélos (cargos, allongés, avec accessoires) le 15 juin. Cette offre vient en complément d'une consigne existante de 60 places, également située dans le hall Pasteur.
- Paris Est (parvis) : 340 places en libreaccès rénover ou créées, dont 6 places pour vélos cargos, le 15 juin. Cette offre vient en complément d'une consigne de 70 places, également sur le parvis.
- Paris Nord (à côté de la gare routière, accès parvis ou rue du Faubourg Saint-Denis) : 1 186 sécurisées avec un accueil humanisé, des espaces adaptés à différents types de vélos, des outils d'auto-réparation, un distributeur de matériel, etc.) et 50 places en libreaccès. Les souscriptions à la consigne seront possibles à partir du 15 juin.
- Paris Saint-Lazare 358 places sécurisées avec des espaces adaptés à différents types de vélos (rue du Havre) et près de 130 places en libreaccès (sur le parvis principal) fin juin.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

- Paris Bercy : 120 places en libre-accès début juillet

Ces places s'ajoutent aux 400 places en libre-accès déjà disponibles à Paris Gare de Lyon depuis janvier.

- [Pour en savoir plus et accéder aux abonnements, visiter la carte Parking Vélos](#)

Un projet global pour développer le vélo en Île-de-France

La mise en place de ces places de stationnement s'inscrit dans la politique globale d'Île-de-France Mobilités pour le développement du vélo aux abords des gares et stations, notamment à l'approche des Jeux, qui permettront de booster l'utilisation des deux-roues. Cette politique globale repose sur deux offres importantes :

- **La location de vélos électriques**

Depuis 2019, Île-de-France Mobilités propose aux Franciliens un service de location longue durée de vélos à assistance électrique, afin d'encourager l'utilisation du vélo pour les trajets du quotidien. Ce service permet de louer pendant six mois avec possibilité de prolonger pour 3 mois de plus, à partir de 53,90 €, incluant l'assurance, la révision et l'entretien du vélo. Cette offre est compatible avec le remboursement à 50 % par l'employeur, comme les titres de transports.

De plus, pour faciliter les déplacements des Franciliens pendant les Jeux, Île-de-France Mobilités propose une offre « Véligo Location Flex » permettant de louer, pour une plus courte durée (un ou deux mois), un vélo à assistance électrique, selon les tarifs suivants.

	Avec assurance élémentaire	Avec assurance sérénité
Un mois	53,90 €	59,90 €
Deux mois	107,80 €	119,80 €

Cette offre permet aux Franciliens de découvrir les bénéfices du déplacement à vélo pendant la période très chargée que sont les Jeux, et de se convertir plus durablement au vélo. Il sera ensuite possible de s'abonner dans la foulée à l'offre classique Véligo Location.

- [Pour en savoir plus, visiter le site Véligo Location](#)

- **L'aide à l'achat**

Pour encourager cette conversion durable au vélo, Île-de-France Mobilités a également mis en place une aide à l'achat destinée aux Franciliens pour plusieurs types de vélos (vélo à assistance électrique, vélo cargo avec ou sans assistance électrique, vélo pliant avec ou sans assistance électrique, vélo adapté, kit d'électrification et vélo mécanique pour les 15-25 ans).

La participation d'Île-de-France Mobilités est de 50% du prix d'achat du vélo, dans la limite des plafonds suivants :

- Pour un vélo à assistance électrique, vélo pliant et vélo cargo (sans assistance électrique) : 400€ maximum;
- Pour un vélo cargo avec assistance électrique : 600€ maximum ;
- Pour un vélo adapté : 1200€ maximum ;
- Pour un vélo mécanique : 100 € maximum ;
- Pour un kit d'électrification d'un vélo installé par un professionnel : 200€ maximum.

- [En savoir plus sur les aides à l'achat pour différents types de vélo](#)

Ces deux offres s'inscrivent dans la politique cyclable d'Île-de-France Mobilités, afin de développer le vélo

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

dans l'ensemble de la région. Une politique ambitieuse qui rencontre son public, puisque le service Véligo a dépassé le cap des 100 000 abonnés le 28 mai dernier.

➤ [En savoir plus sur la politique cyclable d'Île-de-France Mobilités](#)

Contacts presse Île-de-France Mobilités :

Amélie Lange : amelie.lange@iledefrance-mobilites.fr – [01 82 53 80 90](tel:0182538090) – [07 60 10 95 05](tel:0760109505)

Alexandre Bergalasse : alexandre.bergalasse@iledefrance-mobilites.fr – [01 82 53 81 20](tel:0182538120)

[06.99.76.07.26](tel:0699760726)

www.iledefrance-mobilites.fr/presse

